
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 19 AVRIL 2011 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS:

BESSE : Claude PONZO - Yves FABRE – Hélène ALVE

CABASSE : Régis DUFRESNE - Jean Claude GIBERT

LE CANNET DES MAURES : Jean Luc LONGOUR - André DELPIA

CARNOULES : Henri CEZE - Claude ARIELLO - Frédéric JONCOUR

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Franck GUALCO

GONFARON : Yves ORENGO - Thierry BONGIORNO - Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : André RAUFAST - Alain MEUNIER - Mireille BACCINO ROLLEY -M.Claire COULMAIN

PIGNANS : Patrick ASTESANA - Rolland GUIGOU - Maurice BOREA

PUGET VILLE : Max BASTIDE - Raymond PERELLI - Odile VIES - Christian BONNAFOUX

LE THORONET : Gabriel UVERNET – Guy HILY - Elisabeth WEISS

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 29

Quorum atteint

EXCUSES

LE CANNET DES MAURES : Richard SPINOSA

LES MAYONS : Guy VERGARI

Paul DENIS Conseiller Général du canton de Besse

Madame CHAIX Receveur Syndical

AUTRES PARTICIPANTS

Claude PIANETTI Conseiller Général du canton du Luc

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Il excuse **Paul DENIS**, Conseiller Général du Canton de Besse et **Guy VERGARI**, Vice-président, Maire des Mayons.

Il remercie **Claude PIANETTI**, Conseiller Général du Canton du Luc de sa présence.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 15.

1 – ADMINISTRATION

1.1 – Désignation du secrétaire de séance

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires.

Il propose **Patrick ASTESANA**, Vice-président, Maire de Pignans.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 08 Mars 2011

Claude PONZO expose au Conseil Communautaire que le compte rendu du Conseil Communautaire du 08 Mars 2011 a été adressé aux délégués.

Une erreur sur le nom s'est produite page 6. Il faut lire Robert MICHEL et non Philippe ROBERT ; La modification a été prise en compte. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.3 – Désignation de suppléants à la C.D.A.C

Claude PONZO rappelle que par délibération N°2008/98, le Conseil Communautaire avait désigné :

- ✓ Gabriel UVERNET
- ✓ Max BASTIDE
- ✓ André RAUFAST

comme suppléants du Président pour siéger à la Commission Départementale d'Equipe ment Commercial (CDEC).

L'ancienne commission a été transformée en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C) dont la composition a été modifiée.

Par courrier du **23 Mars 2011**, reçu le **04 Avril 2011**, le préfet du Var nous demande de désigner à nouveau les suppléants amenés à remplacer le Président en cas d'absence.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

➤ **De désigner comme suppléants à la CDAC :**

- ✓ **Gabriel UVERNET**
- ✓ **Max BASTIDE**
- ✓ **André RAUFAST**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 – FINANCES

Yves ORENKO, Vice-président, Maire de Gonfaron, expose au Conseil Communautaire que l'ensemble des points détaillés ci-après ont été respectivement examinés par la Commission des finances les **15 Février 2011** et **29 Mars 2011** et les bureaux des **28 Février 2011** et **05 Avril 2011**.

L'ensemble des documents budgétaires compte de gestion 2010, compte administratif 2010 et budget primitif 2011 pour le budget principal et le budget annexe du SPANC ont été joints en annexe. Il présente les différents points.

2.1 – Budget Principal

2.1.1 – Adoption du compte de gestion 2010

Le compte de gestion 2010, dressé par le receveur syndical est en tout point conforme au compte administratif 2010 et n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte de gestion 2010 dressé par le receveur syndical.

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.2 – Adoption du compte administratif 2010

La balance des réalisations de l'exercice 2010 s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	%
DEPENSES	8 039 266 €	7 362 117,11 €	91,6
RECETTES	8 039 266 €	8 128 268,22 €	101,1
RESULTAT		766 151,11 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL
DEPENSES	4 994 600 €	2 437 228,96 €	2 465 900,00 €	4 903 128,96 €
RECETTES	4 994 600 €	3 641 250,28 €	871 700,00 €	4 512 950,28 €
		1 204 021,32 €	-1 594 200,00 €	-390 178,68 €
		BESOIN DE FINANCEMENT		390 178,68 €
		PRELEVEMENT PREVU		440 054,00 €
		SOLDE		49 875,32 €

RESTE A REALISER 2010

DEPENSES	2 465 900€
RECETTES	871 700€

Claude PONZO, Président, s'étant retiré de la salle, **Yves ORENKO**, Vice-président, propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2010 ainsi présenté.

<u>VOTE</u>		
Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.3 – Affectation du résultat de fonctionnement 2010

Le résultat de fonctionnement 2010 issu du compte administratif 2010 s'élève à **766 151,11€**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire la répartition suivante :

- 154 000€ restent à la section de fonctionnement.
- 612 151,11€ sont affectés à la section d'investissement article 10.68 Excédents de fonctionnement capitalisé.

Pour mémoire, le virement prévisionnel 2010 était de 440 054€ soit +172 097,11€.

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.4 – Adoption du budget primitif 2011

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **8 213 471€** contre **8 039 266€** en 2010 soit **174 205€** de plus (+2,1 %).

EVOLUTION DES DIFFERENTS CHAPITRES

DEPENSES

<u>Chapitre 011 : charge à caractère général</u>	:	- 1 045 000€
<u>Chapitre 012 : charge de personnel</u>	:	+ 1 258 000€
<u>Chapitre 65 : autres charges de gestion courante</u>	:	0€
<u>Chapitre 66 : charges financières</u>	:	0€
<u>Chapitre 67 : charges exceptionnelles</u>	:	+ 8 000€
<u>Chapitre 042 : Opérations d'ordre Amortissements</u>	:	+ 21 000€
<u>Chapitre 023 : virement à la section d'investissement</u>	:	- 85 000€

RECETTES

<u>Chapitre 002 : excédents antérieurs reportés</u>	:	- 240 000€
<u>Chapitre 013 : atténuation des charges</u>	:	- 10 000€
<u>Chapitre 70 : produits des services</u>	:	+ 84 000€
<u>Chapitre 73 : impôts et taxes</u>	:	+ 377 000€
<u>Chapitre 74 : dotations et participations</u>	:	- 6 000€
<u>Chapitre 75 : autres produits de gestion courante</u>	:	- 4 800€

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **4 521 036€**.

Elle prend en compte :

➤ **Reste à réaliser 2010 :**

<u>Dépenses</u>	:	2 465 900€
<u>Recettes</u>	:	871 700€

➤ L'excédent d'investissement reporté	:	1 204 021€
➤ L'affectation du résultat 2010	:	612 151€
➤ Virement de la section de fonctionnement	:	354 250€
➤ Les recettes de FCTVA	:	70 000€
➤ Les emprunts (collecte OM)	:	500 000€

➤ **Les projets d'investissement 2011 :**

Les principales opérations inscrites en 2011 sont :

- Le programme annuel du PIDAF **854 000€**
- Les équipements nécessaires au fonctionnement du service de la collecte des ordures ménagères **562 000€**
- L'aménagement des voies et réseaux Terrain SOVAFIM à Carnoules **139 000€**
- Les travaux Natura 2000 **71 000€**
- Les équipements du siège (logiciels, informatique, bureau) **35 000€**
- Les études pour le SCOT **29 000€**
- Une première partie des frais d'études pour les Sigues **25 000€**
- Une esquisse sur le projet de maison de pays **10 000€**

➤ <u>Le remboursement du capital de la dette</u>	:	303 000€
---	---	-----------------

Dépenses d'équipement brut

Elles correspondent aux dépenses des chapitres 20, 21 et 23. Ne sont pris en compte que les montants hors reste à réaliser.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	:	54 300€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	:	728 100€
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	:	963 200€

TOTAL :	1 745 600€
----------------	-------------------

Financement des dépenses d'équipement
--

Chapitre 13 – Subvention d'investissement	:	711 700€ (40,8%)
Chapitre 16 – Emprunt	:	500 000€ (28,6%)
Autofinancement	:	533 900€ (30,6%)

TOTAL :	1 745 600€
----------------	-------------------

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2011 présenté en section de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre.**

<u>VOTE</u>

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

2.1.5 – Fixation des taux de fiscalité additionnelle 2011

L'état 1259 relatif à la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 nous a été adressé le **Mercredi 13 Avril 2011**.

Le montant du produit attendu étant égal au produit à taux constants soit **1 390 568€**, le coefficient de variation proportionnelle est égal à 1.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales aux taux de référence 2010 soit :**
 - **Taxe d'habitation** : **1,27 %**
 - **Taxe Foncier bâti** : **1,22 %**
 - **Taxe Foncier non bâti** : **6,01 %**
 - **Cotisation foncière des entreprises** : **2,10%**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.1.6 – Fixation du taux de la TEOM 2011

Le besoin de financement du service élimination des déchets pour 2011 s'élève à **5 053 631€**.

Les bases prévisionnelles de TEOM nous ont été notifiées le **30 Mars 2011**. Elles s'élèvent à **39 029 551€**.

Le taux de TEOM pour 2011 s'établit à 5 053 631€/39 029 551€ soit **12.95%**.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2011, le taux prévisionnel annoncé était de **12.99%**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De fixer le taux de TEOM pour 2011 à 12.95%.**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.2 – Budget Annexe SPANC

2.2.1 – Adoption du compte de gestion 2010

Le compte de gestion 2010, dressé par le receveur syndical est en tout point conforme au compte administratif 2010 et n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2010 dressé par le receveur syndical.**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.2.2 – Adoption du compte administratif 2010

La balance des réalisations de l'exercice 2010 s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

	PREVU	REALISE	%
DEPENSES	82 884,70 €	62 396,53 €	75,3
RECETTES	82 884,70 €	89 791,70 €	108,3
RESULTAT		27 395,17 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL
DEPENSES	32 921,97 €	457,16 €	32 000,00 €	32 457,16 €
RECETTES	32 921,97 €	32 881,97 €	0,00 €	32 881,97 €
RESULTAT		32 424,81 €	-32 000,00 €	424,81 €

Claude PONZO, Président, s'étant retiré de la salle, Yves ORENCO, Vice-président, propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter le compte administratif 2010 relatif au budget annexe du SPANC ainsi présenté.

VOTE

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.2.3 – Adoption du budget primitif 2011

SECTION D'EXPLOITATION :

Elle s'équilibre à **82 404€** contre **82 884,70€** en 2010.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre à **33 285,94€**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif 2011 ainsi présenté en section d'exploitation et d'investissement chapitre par chapitre.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.2.4 – Montant de la redevance d'assainissement non collectif 2011

Par délibération **N°2009/104 du 01 Décembre 2009**, le Conseil Communautaire a modifié le calcul du nombre total d'installations.

Le nombre total d'installations est égal à la somme des contrôles suivants :

- Nombre de contrôle administratif (PC + Réhabilitation) **F01**
- Nombre de contrôle d'exécution (contrôle avant remblaiement) **F02**
- Nombre de contrôle de diagnostic (1^{er} contrôle) **F03**
- Nombre de contrôle périodique (2^{ème} contrôle et suivant) **F04**
- 2 fois le nombre contrôle pour les installations de plus de 20EqH.

Le montant de la redevance est déterminé de la manière suivante :

Redevance = Coût du service public d'assainissement non collectif divisé par le nombre d'installations contrôlées l'année N-1.

❖ Le coût net du service pour 2011 s'élève à **55 008€** (82 404 € - 27 396€)

❖ Nombre total d'installations contrôlées en 2010 : **573**

- Nombre de contrôle administratif (F01)	: 100
- Nombre de contrôle administratif + 20EqH (F01)	: 4
- Nombre de contrôle d'exécution + 20EqH (F02)	: 2
- Nombre de contrôle d'exécution (F01 avant 01.01.2010) (F02)	: 110
- Nombre de contrôle de diagnostic (F03)	: 80
- Nombre de contrôle périodique (F04)	: 277
- TOTAL	: 573

❖ **Montant de la redevance 2011 : 55 008/573 = 96€.**

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

➤ **De fixer le montant de la redevance d'assainissement non collectif pour 2011 à 96€.**

En fonction de la nature du contrôle, le montant s'établit ainsi :

- F01	: 96€
- F01 + 20EqH	: 192€
- F02	: 96€
- F02 + 20EqH	: 192€
- F03	: 96€
- F04	: 96€

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.3 – Subventions 2011

Les subventions attribuées par la Communauté de Communes Cœur du Var concernent :

- L'amicale du personnel Cœur du Var
- Le Conseil Général du Var dans le cadre du fond d'aide aux jeunes
- Les missions locales de la Vallée du Gapeau au Coudon et celle du Centre Var.

2.3.1 – Subvention à l'amicale du personnel Cœur du Var 2011

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'attribuer 2300€ à l'amicale du personnel Cœur du Var (1500€ en 2010), pour prendre en compte l'augmentation des effectifs (collecte des ordures ménagères).**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.3.2 – Subvention départementale fonds d'aide aux jeunes 2011

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De reconduire pour 2011 le même montant qu'en 2010 soit 4500€.**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.3.3 – Subvention mission locale Vallée du Gapeau au Coudon 2011

La participation demandée par la mission locale de la Vallée du Gapeau au Coudon pour 2011 est de **1,75€** comme en 2010.

La Communauté de Communes « Cœur du Var » a versé en 2009 et 2010 **2€/habitant** afin de respecter l'équité sur le territoire.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire pour 2011 :

- **Une participation de 2,00€ par habitant sur la base du dernier recensement INSEE publié soit pour 6 889 habitants un montant de 13 778€.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3.4 – Subvention mission locale Centre Var 2011

Alain MEUNIER, Le Luc, indique qu'en tant que trésorier de la mission locale du Centre Var, il ne participera pas au débat, ni au vote.

Par courrier du 9 décembre 2010, **André RAUFAST**, Président de la Mission Locale du Centre Var nous a transmis la demande de financement pour 2011.

Il est demandé pour 2011 **2,57€** par habitant sur la base du RP2009.

L'évolution de la participation financière de la Communauté de Communes Cœur du Var s'établit ainsi :

EVOLUTION DU MONTANT 2007-2010

2007	:	43 387€
2008	:	55 163€ +27,0%
2009	:	58 996€ + 6,9%
2010	:	58 996€ 0,0%
Proposition 2011	:	61 880€ + 4,9%
Entre 2007/2011	:	+ 42,6% soit + 8,5% en moyenne sur les 5 dernières années

Deux réunions (le **03/12/10** et le **16/02/11**) programmées en Sous Préfecture avec la Communauté d'Agglomération Dracénoise, sur le financement de la mission locale ont été annulées.

Un projet de convention annuelle a été établi, qui prévoit de maintenir la participation à **2€/habitant**.

Elisabeth WEISS, Le Thoronet, demande pourquoi l'on attribue **2€/habitant** à la mission locale de la Vallée du Gapeau au Coudon, alors qu'il ne demande que **1.75€/habitant**, et que l'on attribue **2€/habitant** à la mission locale du Centre Var, alors que la demande est de **2.57€/habitant**.

Claude PONZO, Président, indique que c'est pour respecter l'équité sur le territoire.

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, souhaite que la C.A.D. revoit sa participation actuelle **1.83€/habitant** pour l'aligner sur Cœur du Var, et prenne en compte le recensement de population INSEE applicable au 01/01/2011.

Claude PONZO, précise, qu'avec le Conseiller Général du Canton du Luc, **Claude PIANETTI**, Vice-président de la C.A.D, il va engager une négociation sur ce point.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire pour 2011 :

- **De maintenir la participation à 2€/habitant soit pour 30 940 habitants 61 880€.**
- **De l'autoriser à signer la convention et tout autre document nécessaire à son exécution.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 4
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Abstentions : Le Luc 3 / Le Thoronet : 1

Le Luc : André RAUFAST, Mireille BACCINO ROLLEY, M.Claire COULMAIN

Le Thoronet : Elisabeth WEISS

2.4 – Subventions départementales investissement : Programmation 2011

Comme chaque année, il convient de délibérer pour adopter la programmation des subventions départementales d'investissement. Le tableau ci-après récapitule la programmation 2011 :

Ordre de priorité	Objet de l'opération	Coût global	Coût de la tranche 2011	Subvention dép. sollicitée pour 2011
1	Etudes SCOT (HT)	295 225€	68 000€	22 270€
2	Acquisition foncière pour la réalisation d'une déchèterie à Puget Ville	28 500€	28 500€	14 250€
TOTAL		313 725€	96 500€	36 520€

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adopter la programmation 2011 relative aux subventions départementales d'investissement.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5 – Modifications des régies Jeunesse

2.5.1 – Modification régie de recettes

Par délibérations successives **N°2008/27** et **2008/87**, le Conseil Communautaire a créé puis modifié une régie de recettes pour les activités jeunesse.

Il est proposé de modifier la régie de recettes comme suit :

Article 4 : Rajouter dans les modes de recouvrement

- Par prélèvement automatique

Article 8 : Augmenter le montant de l'encaisse maximale que le régisseur est autorisé à conserver en le portant à **20 000€** à la place de **12 000€**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adopter les modifications présentées relatives à la régie de recettes jeunesse.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5.2 – Modification régie d'avances

Par délibérations **N°2002/15**, le Conseil Communautaire a créé une régie d'avances pour les activités jeunesse.

Il est proposé de modifier la régie d'avances comme suit :

Article 5 : Augmenter le montant maximum de l'avance en le portant à **400€** à la place de **305€**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adopter la modification présentée de la régie d'avances jeunesse.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3 – MAISON MEDICALE DE GARDE CŒUR DU VAR

André RAUFAST, Vice-président, Maire du Luc, expose au Conseil Communautaire que la maison médicale de garde « Cœur du Var » fonctionne depuis Avril 2008. Elle a pu être mise en place :

- Par l'utilisation de locaux appartenant à l'Hôpital Local Départemental du Luc situé à proximité du siège de Cœur du Var.
- Par des permanences assurées par « l'Association permanence médicale de garde Cœur du Var » créée à cet effet.

Les conventions avec ces deux partenaires arrivant à expiration, il convient de les renouveler.

3.1 – Adoption de la convention de location avec l'Hôpital Local Départemental (Annexe 4)

Par délibération N°2009/23, le Conseil Communautaire a autorisé la location d'un local à l'Hôpital Local Départemental afin d'assurer les permanences de la maison médicale de garde. Cette convention arrive à expiration le **30 Avril 2011**. Un nouveau projet de convention a été établi.

Par rapport à la convention initiale, seules quelques modifications ont été apportées :

- Des compléments de nature juridique aux différents articles.
- La surface louée qui passe à **65m²** à la place de **85m²**.
L'Hôpital Local envisage d'installer une consultation de gynécologie le mercredi dans une partie servant à ce jour de salle de détente.
- Le montant du loyer mensuel, **250€** à la place de **200€** précédemment soit un total annuel de **3000€**. Le montant des charges reste inchangé (**50€** mensuellement).

La convention prendra effet le **01 Mai 2011** et se terminera le **31 Décembre 2014**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la convention de location avec l'Hôpital Local Départemental pour assurer les permanences de la maison médicale de garde « Cœur du Var ».**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3.2 – Adoption de la convention avec l'Association « Permanence Médicale de garde Cœur du Var »

Par délibération N°2009/22, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'une convention d'aide au fonctionnement de la maison médicale de garde Cœur du Var avec l'Association créée à cet effet. Cette convention arrivant à expiration, il convient de la renouveler. Un projet de convention a été établi, qui reprend l'ensemble des éléments de la précédente. Cette convention fixe :

- Les engagements de la Communauté de Communes Cœur du Var
- Les engagements de l'Association permanence médicale de garde Cœur du Var

Aucune modification notable n'est intervenue.

La convention prend effet le **05 Avril 2011** et se terminera le **31 Décembre 2014**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la convention d'aide au fonctionnement avec l'Association « Permanence Médicale de garde Cœur du Var » pour les permanences médicales du 05 Avril 2011 au 31 Décembre 2014.**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire

Claude PONZO, Président, expose au Conseil Communautaire qu'afin d'améliorer le fonctionnement des services et de faire face à des besoins ponctuels, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non permanent, non titulaire à temps complet, selon les conditions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

Il propose au Conseil Communautaire :

- **De créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire non permanent à temps complet.**

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – ELIMINATION DES DECHETS

5.1 – Acquisition d'un terrain sur la commune de Puget-Ville

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, expose au Conseil Communautaire que le bureau qui s'est réuni le **18/01/2011** a décidé d'acquérir le quai de transfert appartenant à la commune de Puget-Ville, pour implanter une nouvelle déchèterie.

Ce terrain est situé au lieu-dit Le Cade, Section D, parcelle 138, il est d'une contenance de **8750ca**.

Le 22 décembre 2009, le service France Domaine avait estimé ce terrain à **26 250 €** (installations vétustes). Une nouvelle estimation a été faite le **15/02/2011** pour un montant de **28 500 €**.

Max BASTIDE, Vice-président, Maire de Puget-Ville, indique qu'en tant que vendeur, les délégués de Puget-Ville ne participent pas au vote.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'acquérir le terrain de Puget ville situé au lieu-dit Le Cade, Section D, parcelle 138, d'une contenance de 8750ca pour un montant de 28 500 €.**
- **De passer l'acte de vente en la forme administrative**
- **De désigner Yves ORENGO pour la signature de l'acte de vente et de toute autre pièce nécessaire à sa réalisation.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.2 – Convention mise en place de conteneurs enterrés sur la commune de Flassans

Jean-Luc LONGOUR, rappelle que le Conseil Communautaire réuni le **26/01/2010** a acté le principe d'une mise en place de conteneurs enterrés en privilégiant les projets qui s'inscrivent dans le cadre d'un aménagement global. Il a été décidé que la communauté de communes rembourserait les frais inhérents à la fourniture et à la pose de conteneurs enterrés sur la base du marché de travaux signé par la commune.

Sur la commune de Flassans, deux projets d'aménagement sont en cours avec mise en place de conteneurs enterrés :

- Espace Louis MAGNE
- Les grands prés,

Les travaux consistent en la fourniture et pose de dispositifs enterrés pour la collecte des déchets ménagers.

- Pour le tri sélectif : 3 colonnes de 4 m³ simple crochet avec une trémie de 60 l pour le verre, les emballages et le papier
- Pour les ordures ménagères : un système escamotable pour deux bacs roulants de 770 l.

Des conventions doivent être signées entre la Mairie de Flassans et la Communauté de Communes pour acter les conditions de réalisation de la mise en place de conteneurs enterrés ainsi que la répartition financière.

La mairie de Flassans gèrera en totalité la partie administrative et financière de ces opérations.

Elle établira à la fin de l'opération un état justificatif visé par le Maire et le Receveur Syndical détaillant la part afférente à la Communauté de Communes. Les remboursements seront calculés sur le montant HT des travaux.

La mairie fournira l'ensemble des factures acquittées relatives à cette opération. La Communauté de Communes s'engage à respecter les délais de versement de cette participation selon la réglementation en vigueur.

Aménagement Espace Louis MAGNE : Le montant des travaux pour la part afférente à la mise en place et à la fourniture de conteneurs enterrés s'élève à **46 958.50 € HT**.

Aménagement des grands Prés : le montant des travaux pour la part afférente à la mise en place et à la fourniture de conteneurs enterrés s'élève à **37 832.95 € HT**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De valider ces projets de conventions.
- De l'autoriser à signer les conventions correspondantes et toute autre pièce nécessaire à leur exécution.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SCOT

6.1 – Demande de subvention départementale année 2011 pour les études sur l'élaboration du SCOT

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, rappelle au Conseil Communautaire que le plan de financement prévisionnel global prévoit la sollicitation du Conseil général à hauteur de 83 164 euros soit :

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)		RECETTES PREVISIONNELLES (HT)	
Élaboration du SCOT	295 225 €		295 225 €
Lot 1 : assistance technique, [dont AEU : 33 600 €]	216 000 €	Etat/DGD,	45 000 €
		Région	75 000 €
		CG83	83 164 €
Lot 2 : assistance juridique,	19 625 €	ADEME/REGION (FREE)	28 889 €
		CCCV (12 381€ AEU + 50 791€)	63 172 €
Lot 3 : animation, communication et concertation [dont AEU : 7 670 €]	49 600 €		
Impression/diffusion com	10 000 €		

En 2010, une demande a permis d'obtenir une aide de **8 200 euros** pour **25 000 euros** de dépenses.

Les études concernant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ont été inscrites au contrat de territoire 2009-2011 avec le Conseil général du Var

Les dépenses qui seront engagées en 2011 liées à cette opération sont évaluées à **68 000 euros**, il est donc proposer de solliciter le Conseil général du Var pour 2011, à hauteur de **22 270 euros**.

Claude PONZO propose au Conseil communautaire d'approuver les dispositions suivantes :

- De solliciter pour l'année 2011 une aide financière d'un montant de 22 270 euros auprès du Conseil Général du Var dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- De l'autoriser à signer tout acte, document, convention s'y afférant.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 – FORET

7.1 – Demande de subventions pour les programmes forestiers année 2011

Christian GERARD, expose au Conseil Communautaire que les différents subventionneurs exigent aujourd'hui que les demandes de subventions soient assorties des délibérations correspondantes. Lors du dernier Conseil Communautaire ont été prises les délibérations pour les programmes PDRH d'investissement forestier 2011 Massif des Maures et Massif Centre Sud. Il convient d'en prendre également pour les maintiens en conditions opérationnelles et pour les améliorations pastorales 2011 des deux massifs.

7.1.1 – DFCI 2011

- **Massif Sud**, travaux d'entretien de pare feu sur 153,50 ha et de pistes sur 9,25 km sur les communes du Cannet des Maures, de Carnoules, de Gonfaron, des Mayons, de Pignans et de Puget-Ville :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	251 111,00 €	Conseil Régional (30%)	75 330,30 €
		Conseil Général (30%)	75 330,30 €
		Autofinancement (40%)	100 444,40 €
TOTAL HT	251 111,00 €	TOTAL	251 111,00 €

- **Massif Centre Sud**, travaux d'entretien de pare feu sur 161,00 ha sur les communes de : Besse, Cabasse, Le Cannet des Maures, Le Luc et Le Thoronet :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	220 610,25 €	Conseil Régional (30%)	66 183,08 €
		Conseil Général (30%)	66 183,08 €
		Autofinancement (40%)	88 244,10 €
TOTAL HT	220 610,25 €	TOTAL	220 610,25 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet d'amélioration DFCI 2011 et le plan de financement prévisionnel présenté.
- De demander les subventions indiquées aux différents financeurs, Région et Département.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.1.2 – Améliorations pastorales

Les travaux concernent les communes du Luc, des Mayons et de Puget-Ville et couvrent 54 ha de pare feu sur lesquels seront réalisés des sursemis pastoraux :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	82 620,00 €	Conseil Régional (40%)	24 786,00 €
		Conseil Général (40%)	24 786,00 €
		Autofinancement (20%)	33 048,00 €
TOTAL	82 620,00 €	TOTAL	82 620,00 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet de travaux d'améliorations pastorales 2011 et le plan de financement prévisionnel présenté.
- De demander les subventions indiquées aux différents financeurs, Région et Département.

VOTE

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8.1 – ZA de Carnoules : Demande de subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire

Henri CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, expose au Conseil Communautaire que le sénateur François TRUCY a informé Cœur du Var de la possibilité d'obtenir une subvention exceptionnelle de 20 000€ au titre de la réserve parlementaire.

Sont éligibles les opérations d'équipement des collectivités territoriales inscrites en section investissement et n'ayant connu aucun commencement d'exécution.

Le montant sollicité ne doit pas dépasser 50% du montant hors taxe du projet et ne pas dépasser 200 000€.

La future zone d'activités intercommunale de Carnoules pourrait donc faire l'objet de cette demande de subvention exceptionnelle.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

DEPENSES	RECETTES
- Travaux : 399 024 €	- Conseil Général du Var (35%) : 139 000 € - Appel à projet ADEME (34%) : 136 289 € - Réserve Parlementaire (5%) : 20 000 € - Autofinancement (26%) : 103 735 €
- TOTAL H.T : 399 024 €	- TOTAL : 399 024 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'établir une demande de subvention exceptionnelle à l'Etat au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 20 000€ pour le projet de première zone d'activité intercommunale à Carnoules.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

9 – INFORMATIONS

Guy HILY, Le Thoronet, expose au Conseil Communautaire qu'une société ECO GAS, a réalisé un essai de produit adjuvant au carburant pour une Communauté de Communes de l'Hérault sur le parc de bennes à ordures ménagères.

Ce produit permet :

- De réaliser une économie de carburant de l'ordre de 20%.
- De diminuer les rejets des véhicules.

Il transmet le dossier à **Christian GERARD**, qui prendra contact avec cette société.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, informe le Conseil Communautaire que la loi N°2010-1563 du 16 Décembre 2010 sur la réforme territoriale prévoit le transfert automatique du pouvoir de police du Maire vers le Président de l'EPCI dans les domaines suivants :

- Assainissement
- Elimination des déchets ménagers
- Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Il précise que ce transfert interviendra au **1^{er} Décembre 2011**.

Les communes doivent se prononcer.

Pour le Cannet des Maures, il n'est pas question de transférer le pouvoir de police sur l'élimination des déchets.

Claude PONZO, Président, indique que ce point fera l'objet d'un examen de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h40**.

Le Président invite les élus à partager le verre de l'amitié.